

INSCRIPTION AUX

FORMATIONS

ARTISTIQUES

2026-2027



EFFACER LE FORMULAIRE

IMPRIMER LE FORMULAIRE

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
L'accès au(x) cours pourra être refusé le cas échéant.**

À noter : Les informations recueillies dans ce questionnaire sont à un usage exclusif du Centre musical Les Arcades et seront intégrées à notre base de données visant à suivre l'élève tout au long de son cursus. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données (mail : formationartistique@ville-fachesthumesnil.fr). Ces données nous permettront de mieux connaître et accompagner l'élève pendant son cursus. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Les informations concernant les différentes pratiques vous sont données au fil de votre avancée dans le formulaire.

Pièces à joindre impérativement à l'inscription :

- Décharge médicale signée, lu et approuvée (pour l'école de danse uniquement)
- Règlement intérieur signé, lu et approuvé
- Autorisation parentale pour la photographie signée
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Faches-Thumesnilois



MODALITÉS D'ANNULATION :

Les annulations sont possibles avant le 3^{ème} cours à la condition d'avertir le Centre musical les Arcades via mail à formationartistique@ville-fachesthumesnil.fr

À défaut, l'année complète sera due.

Pour plus d'informations

Centre musical les Arcades, 16 rue Kléber
03 20 62 96 96 - formationartistique@ville-fachesthumesnil.fr

FACHES-THUMESNIL



LES FORMATIONS ARTISTIQUES

L'ÉCOLE DE MUSIQUE - À partir de 4 ans

Département "classique"

À partir de 4 ans

Éveil musical, formation musicale (solfège), pratiques instrumentales, musiques d'ensembles, orchestres, chant choral composent les différents cursus d'apprentissage.

Les instruments enseignés : flûte traversière, clarinette, basson, saxophone, trompette, trombone, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, piano, hautbois.

Durée du cursus enfants : 7 à 10 ans

Durée du cursus adultes : 6 ans

Département "musiques actuelles"

À partir de 7 ans

Rock pop, blues, folk... Il propose un apprentissage axé sur les instruments modernes avec une approche du solfège souple et adaptée : guitare électrique ou acoustique, basse électrique, batterie, claviers, percussions afro-cubaines, chant.

Durée du cursus : 6 ans

Département "Jazz et musiques improvisées"

À partir de 15 ans

Il constitue le point d'orgue de la formation musicale, notamment parce qu'il forme à la création, l'écriture et la composition. Un minimum de 4 années de pratique est nécessaires pour s'inscrire parmi les instruments suivants : batterie, trompette, trombone, saxophone, clarinette, tuba, flûte, violon, piano, guitare, basse, contrebasse et chant.

Durée du cursus : 6 ans

Les parcours de pratique musicale collective

À l'issue de leur cursus d'apprentissage, les élèves de l'école de musique peuvent rejoindre ce dispositif favorisant la pratique musicale en amateur et la création. Parcours et modules au choix : orchestres, musique de chambre, musiques actuelles, création, guitare, pratiques vocales, cuivres, jazz...

L'ÉCOLE DE DANSE - À partir de 4 ans

Elle permet d'accéder à une formation complète et ouverte à tous les niveaux de pratiques : débutant, initié, intermédiaire et avancé.

Six disciplines sont proposées :

- Éveil et Initiation à la danse (4/7 ans)
- Classique (dès 8 ans)
- Contemporain (dès 8 ans)
- Modern jazz (dès 8 ans)
- Hip hop (dès 8 ans)
- Salsa (dès 15 ans)

L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES - À partir de 4 ans

Il propose aux enfants, adolescents comme aux adultes de développer les capacités d'expression et de création de chacun via diverses techniques : peinture, dessin, collage et sculpture.

Les ateliers sont répartis sur 3 niveaux :

- Enfants (4-12 ans)
- Ados (12-15 ans)
- Ados / adultes (à partir de 15 ans)

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Droit d'inscription

25€/an

Le droit d'inscription, **fixé par élève et par an**, est forfaitaire quel que soit le nombre de cours suivis et s'applique aux Faches-Thumesnilois et aux extérieurs.

Il ouvre droit aux programmes d'action culturelle dispensés par les structures de formation artistique (atelier vocal, stages complémentaires, ateliers ponctuels...).

Frais de scolarité pour les Faches-Thumesnilois (Dossier ouvert au nom du responsable légal)

Dossier ouvert par famille		Tarif annuel
1 cours / cursus *	Tarif dégressif	66€
2 cours / cursus *		96€
3 cours / cursus *		104€
4 cours / cursus *		120€
À partir du 5 ^{ème} cours / cursus *		+22€

*La notion de cursus s'applique à l'enseignement musical (formation instrumentale, formation musicale et/ou musique d'ensemble).

L'inscription pour les personnes extérieures à la commune est possible pour certaines pratiques. Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat du Centre musical les Arcades pour connaître la tarification.

Modes de règlements acceptés

CB/chèque établi à l'ordre de « Activités artistiques Faches » / numéraire (avec l'appoint en monnaie) / «chèquesvacances» (avec l'appoint par chèque ou numéraire)



Attention :

- Pour la pratique de la danse, le certificat médical n'est plus obligatoire. Une décharge médicale est demandée lors de chaque inscription ;
- Pour les Faches-Thumesnilois, un justificatif de domicile de moins de trois mois, original, doit être fourni ;
- Le(s) droit(s) d'inscription et les frais de scolarité sont à régler en une seule fois.

Permanences pour les nouvelles inscriptions

Samedi 5 septembre 2026, de 9h à 13h
Centre musical les Arcades, 16 rue Kléber

Reprise des cours

Le lundi 7 septembre 2026

IDENTIFICATION DE(S) ÉLÈVE(S)

Élève(s) à inscrire

N°	Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance	Sexe (falcutatif)
N°1				
N°2				
N°3				
N°4				
N°5				
N°6				
N°7				
N°8				
N°9				
N°10				

Renseignements administratifs (uniquement à remplir si vous ne possédez pas de compte citoyen)

Représentant 1	Représentant 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Mail :	Mail :
Téléphone :	Téléphone :

Pour les élèves majeurs

Élève 1	Élève 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Mail :	Mail :
Téléphone :	Téléphone :

INSCRIPTION(S) À L'ÉCOLE DE DANSE

Éveil - Initiation (4 à 7 ans)

Éveil 4/5 ans (MS/GS) - Groupe 1	Mercredi	9h-9h45
Éveil 4/5 ans (MS/GS) - Groupe 2	Samedi	9h15-10h
Éveil 5 ans (GS)	Mercredi	9h45-10h30
Éveil - Initiation 5/6 ans (GS/CP)	Samedi	10h-11h
Initiation 6/7 ans (CP/CE1) - Groupe 1	Mercredi	10h30-11h30
Initiation 6/7 ans (CP/CE1) - Groupe 2	Samedi	11h-12h

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Classique (à partir de 8 ans)

Classique enfants 1	Lundi	17h45-18h45
Classique enfants/ados 2		18h45-20h

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Contemporain (à partir de 8 ans)

Contemporain enfants 1	Vendredi	17h30-18h30
Contemporain enfants/ados 2		18h30-19h45
Contemporain adultes 1/2		19h45-21h15

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Modern'Jazz (à partir de 8 ans)

Modern'Jazz enfants 1	Mardi	17h15-18h15
Modern'Jazz enfants 2		18h15-19h15
Modern'Jazz ados 2	Jeudi	17h45-19h
Modern'Jazz adultes 1/2		20h-21h15
Modern'Jazz adultes 3	Mardi	19h15-20h45

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Hip Hop (à partir de 8 ans)

Hip Hop enfants débutants	Mercredi	11h30-12h30
Hip Hop enfants 1		13h30-14h30
Hip Hop pré-ados 2		14h30-15h45
Hip Hop ados 1 (collège/lycée)		17h-18h
Hip Hop ados 2 (collège/lycée)		18h-19h15
Hip Hop ados / adultes 3		19h15-20h45
Atelier chorégraphique		20h45-21h45

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Salsa (Adultes)

Salsa adultes	Jeudi	19h-20h
---------------	-------	---------

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

INSCRIPTION(S) À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- L'école de musique possède un parc instrumental louable par l'élève (voir conditions auprès de l'administration) ;
- La formation musicale est accessible à partir de l'entrée en CE1, obligatoire pour accéder à la formation instrumentale, selon le schéma défini dans le projet pédagogique ;
- La formation instrumentale est accessible à compter de la 2ème année de FM (1C2) ;
- Le choix d'une pratique collective est demandé aux élèves : chorale (obligatoire pour les enfants inscrits en 1C1 et 1C2), puis atelier ou orchestre. Ces pratiques sont gratuites pour tout inscrit en FM ou FI ;
- Un minimum de 4 années de pratique instrumentale est nécessaire pour s'inscrire au département « Jazz et Musiques Improvisées ».

DÉPARTEMENT CLASSIQUE

Éveil musical (4-6 ans)

4 ans (MS)
5 ans (GS)
6 ans (CP)

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Formation musicale - Cours enfants (à partir de 7 ans)

Chant choral*
1 ^{ère} année
2 ^{ème} année
3 ^{ème} année
4 ^{ème} année
5 ^{ème} année
6 ^{ème} année
7 ^{ème} année

Horaires définis par la Direction de l'École de Musique

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

* Obligatoire en 1^{ère} et 2^{ème} année

Formation musicale - Cours adultes (à partir de 14 ans)

1 ^{ère} année	FMA 1	Jeudi	19h30-20h30
2 ^{ème} année	FMA 2	Mardi	
3 ^{ème} année	FMA 3	Lundi	

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Orchestre

Orchestre à vent - Cycle 1 (Groupe 1)	Mercredi	16h-17h
Orchestre à vent - Cycle 1 (Groupe 2)	Vendredi	17h30-18h30
Orchestre à vent - Cycle 2	Mercredi	18h15-19h15
Orchestre à cordes	Jeudi	19h-20h

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

DÉPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES

FM Musiques actuelles

	Mardi	19h-20h
--	-------	---------

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Ateliers de pratique collective

Groupe 1	Jeudi	18h30-20h30
Groupe 2	Mercredi	18h-20h

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Chant adultes

Groupe 1 à 4	Lundi	À définir
Groupe 5 à 6	Samedi	

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

Chant adultes

	Samedi	À définir
--	--------	-----------

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Ateliers jazz

			Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration
	Samedi matin	À définir selon le professeur		

Si vous souhaitez poursuivre votre pratique musicale, vous pouvez prendre contact avec ces associations partenaires

Harmonie de Faches-Thumesnil	Lundi	19h45-21h30	Contact : Georges Legrand Président - 07 61 99 90 81
Chorale adultes de l'association Renaissance	Lundi	20h-22h	Contact : Palmyre Lesire Présidente - 07 82 69 02 22

INSCRIPTION(S) À L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES

Enfants / Ados

4/5 ans (MS/GS)	Mercredi	11h-12h
6/7 ans (CP/CE1)		10h-11h
7/8 ans (CE1/CE2)		9h-10h
6/8 ans (CP/CE1/CE2)		9h-10h
8/9 ans (CE2/CM1)	Mardi	17h-18h
9/11 ans (CM1/CM2/6 ^{ème})	Mercredi	13h30-14h30
8/10 ans (CE2/CM1/CM2)		10h-11h
11/12 ans (6 ^{ème} /5 ^{ème})		14h30-15h45
12/13 ans (5 ^{ème} /4 ^{ème})		15h45-17h
13/14 ans (4 ^{ème} /3 ^{ème})	Vendredi	17h-18h30
12/15 ans (5 ^{ème} /2 ^{nde})		17h-18h15

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

Ados / Adultes

+ 15 ans & adultes	Vendredi	18h15-21h
Adultes	Mardi	18h-21h

Indiquer le(s) numéro(s) de(s) élève(s)	Réservé à l'administration

DÉCHARGE MÉDICALE POUR LA PRATIQUE DE LA DANSE

En m'inscrivant ou en inscrivant mon/mes enfant(s) à un cours de danse, je certifie que je ou mon/mes enfant(s) suis/est/sont dans un état physique permettant la pratique de la dite discipline. Si un adhérent a des problèmes de santé nécessitant un avis médical, il est de ma responsabilité de vérifier auprès de mon médecin qu'il n'y a pas de contre-indication à cette pratique.

Signature de l'élève ou des représentants légaux

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION

La Ville de Faches-Thumesnil possède un site internet ainsi que plusieurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) où sont diffusés divers reportages sur les manifestations organisées dans le cadre de la formation artistique. Nous vous invitons à remplir l'autorisation suivante pour la prise de photos/vidéos. **À noter que la Ville de Faches-Thumesnil ne peut être tenue responsable des photos et vidéos prises et diffusées sur d'autres sites, par les spectateurs eux-mêmes à l'insu des élèves.**

Pour les élèves mineurs :

Je/nous soussigné(s)
représentant(s) légal(aux) de

Autorise/autorisons la prise et la diffusion de photos et vidéos lors de manifestations.

N'autorise/n'autorisons pas la prise et la diffusion de photos et vidéos lors de manifestations.

Signature des représentants légaux

Pour les élèves majeurs :

Je soussigné _____, élève de la formation artistique,

Autorise la prise et la diffusion de photos et vidéos lors de manifestations.

N'autorise pas la prise et la diffusion de photos et vidéos lors de manifestations.

Signature de l'élève